PECHE PROFESSIONNELLE

Recommandations

*En complément des recommandations générales, le signataire **veille à** respecter les recommandations liées à son activité :*

✓ Je récupère les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.

✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).

✓ Du 1er avril au 31 juillet, près de l'île du Large, (reproduction des oiseaux marins) : à moins de 100 m, je suis le plus silencieux possible afin d'éviter les dérangements. *Dans l'attente de la transcription réglementaire de la mesure de gestion du DOCOB liée à la navigation autour de l'île de Terre, cette recommandation s'étend à l'île de Terre.*

✓ Je participe aux enquêtes relatives à la pêche professionnelle réalisées par la structure animatrice associée (CRPMEM BN), sachant que les données transmises restent anonymes et sont traitées de façon agrégée.

Engagement	
	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.
Point de contrôle	*Contrôle visuel*
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

S. Poncet, AFB